Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260303-DEL2026_03_080-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 03 mars à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; *CORBEL Samuel (suppléant) ;* DUMAIL Michel ; ÉCHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE HOUÉROU Annie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléan*t) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno *; TERTRAIS Isabelle (suppléante) ;* VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOULANGER Servane à DUMAIL Michel ; CHAPPÉ Fanny à RASLE-ROCHE Morgan ; DOYEN Virginie à LE MEAUX Vincent ; GOUAULT Jacky à CLEC'H Vincent ; GUILLOU Rémy à LE SAOUT Aurélie ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; SALLIOU Pierre à PONTIS Florence ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUCHER Gaëlle ; BREZELLEC Marcel ; DUPONT Frédéric ; GRAEBER Sophie ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice :		**88 Titulaires - 43 suppléants**
Présents	68	
Procurations	09	
Votants	**77**	
Absents	11	

Date d'envoi de la convocation : mercredi 25 février 2026
Secrétaire de séance Christian PRIGENT

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260303-DEL2026_03_080-DE

Délibération

DEL2026-03-080 **PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL : PARTENARIAT POUR ACCOMPAGNER LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX VERS DES PRATIQUES ALIMENTAIRES DURABLES**

Dans le cadre de son projet alimentaire et de la structuration de son réseau de restauration collective, Guingamp-Paimpol Agglomération a été lauréat de l'appel à projets national 2024 du « Programme de la compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt », avec un projet destiné à accompagner les établissements médico-sociaux du territoire dans la mise en place de la loi EGAlim, en travaillant notamment sur la réduction du gaspillage alimentaire.

Ce projet s'intitule « *Mettre EGAlim à la table des EHPAD et des établissements médico sociaux du territoire* ». Il a pour objectifs :

- De détecter et diminuer le gaspillage alimentaire des établissements,
- D'augmenter la part des produits de qualité et locaux dans les achats,
- D'engager une réflexion commune autour des pratiques durables d'approvisionnement alimentaire,
- De former le personnel de cuisine et les équipes de santé autour des enjeux de gaspillage alimentaire.

Le projet comprend les actions suivantes :

- Mener un état des lieux sur le gaspillage alimentaire et mettre en place un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire : accompagnement complet de pesées, analyse, plan de réduction du gaspillage sur plusieurs mois dans chaque établissement retenu,
- Mener un état des lieux des approvisionnements, des menus, des moyens alloués et des pratiques culinaires : réaliser un diagnostic complet sur les pratiques d'achat et de cuisine, le matériel et les moyens,
- Elaboration d'un plan d'actions concerté et concret pour changer de pratiques alimentaires
- Aide à la réalisation des actions et suivis mensuels ciblés sur les achats et les menus : conseils sur les filières d'approvisionnement et fournisseur de proximité, aide à la rédaction de marchés publics, sourcing, travail sur les grammages.

Ce projet vise à accompagner de façon approfondie trois établissements médico-sociaux volontaires du territoire, pendant deux ans.

Vu la délibération n° DEL2024_09_2024-DE du Bureau communautaire n° 2024-09-194 en date du 30 septembre 2024 validant le plan d'action du Projet Alimentaire Territorial et les actions dédiées à accompagner le changement de pratiques de la restauration collective vers plus de durabilité ;

Vu l'avis favorable de la Commission Stratégies pour la biodiversité ;

Considérant la convention financière signée avec la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) pour l'octroi d'une subvention de 137 000 €, dont 30 000 € ont été ciblés pour le présent projet ;

Considérant l'enjeu d'accompagner les établissements de restauration collective du territoire vers des pratiques plus durables comme un enjeu majeur des transitions écologiques locales ;

Considérant l'intérêt de travailler sur le gaspillage alimentaire comme un levier pour limiter les surcoûts potentiels liés à une évolution des pratiques d'approvisionnement alimentaire ;

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260303-DEL2026_03_080-DE

Délibération

Considérant que pour atteindre ces objectifs, l'Agglomération et le Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor ont œuvré à l'élaboration d'un plan d'actions sur deux ans qui se traduit en une convention de partenariats établissant notamment les modalités d'actions et les contributions de chacune des parties, à la fois en termes de moyens humains et financiers ;

Considérant la convention ci-annexée ;

Considérant le budget prévisionnel ci-dessous qui établit la participation financière de Guingamp-Paimpol Agglomération :

Dépenses prévisionnelles		Recettes acquises	
Montant convention avec le Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor	30 000 €	Guingamp-Paimpol Agglomération (via Financement DRAAF)	30 000 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide la proposition de partenariat avec le Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor relative au projet d'accompagnement des établissements médico-sociaux du territoire ;
- Autorise le Président ou son représentant à accorder une subvention de 30 000 € au Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor afin de participer au coût des actions ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée avec la Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor ainsi que tout document nécessaire à son exécution :
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération

Le Secrétaire de séance,
Christian PRIGENT